

CRELAN FUND

Société d'investissement à capital variable publique (Sicav) de droit belge
ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE
Société anonyme
Siège : Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles
RPM (Bruxelles): 0830.158.563

Bruxelles, le 26 avril 2024

AVIS DE CONVOCATION AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de **CRELAN FUND**, société anonyme, Sicav publique de droit belge, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire (ci-après « l'assemblée ») qui se tiendra **mardi 14 mai 2024 à 10 heures**, au siège de la Sicav, Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles (Tour&Taxis), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. **Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.**
2. **Lecture du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.**
3. **Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.**
4. **Approbation des comptes annuels, octroi de la décharge et affectation des résultats par compartiment.**
5. **Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.**
6. **Augmentation de la rémunération des administrateurs indépendants.**

Proposition du conseil d'administration : « *L'assemblée décide d'augmenter la rémunération des administrateurs indépendants avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023. Les administrateurs indépendants percevront une rémunération de 7.000 EUR (HTVA) par an et par administrateur, indexée annuellement, au lieu de 4.500 EUR par an.*

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de ces décisions. »

7. **Renouvellement du mandat d'administrateurs.**

Proposition du conseil d'administration : « *L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Christian Steeno, administrateur, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030 et sera exercé à titre gratuit.*

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Bruno Tuybens, administrateur indépendant, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Pour l'exercice de son mandat, M. Tuybens percevra une rémunération annuelle de 7.000 EUR (indexée et HTVA).

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de ces décisions. »

8. **Réponses aux questions des actionnaires conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.**
9. **Divers**

Les propositions du conseil d'administration relatives aux points à l'ordre du jour de cette assemblée sont énoncées dans la procuration, disponible sur demande auprès de legal.be@caceis.com.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée, se faire représenter ou souhaitant poser des questions sont priés de se conformer à la procédure prévue par les statuts. La copie scannée ou photographiée de la lettre, la procuration ou l'attestation doit être envoyée par courrier électronique au conseil d'administration (legal.be@caceis.com). Les questions doivent être adressées à CRELAN FUND, par voie électronique à l'adresse info@luxcellence.lu.

Les décisions seront prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité simple des voix.

Le rapport annuel, le prospectus et les PRIIPS KIDs sont disponibles, en français et en néerlandais, sans frais au siège de la Sicav, auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port 86C, b320, 1000 Bruxelles) qui assure le service financier ou dans les agences de CRELAN SA. Ces documents sont également consultables sur le site internet suivant : www.crelan.be. Pour les compartiments EconoFuture et EconoStocks, les documents précités sont également disponibles dans les agences d'AXA Bank Belgium et sur le site internet www.axabank.be.

Enfin, nous vous informons que les valeurs nettes d'inventaire sont publiées dans les journaux belges à diffusion nationale suivants : « De Tijd » et « L'Echo ».

Le conseil d'administration